

ARRÊTÉ PORTANT DESIGNATION A LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Président de l'Euro-Métropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-9 et L. 1411-5,

VU la délibération en date du 7 avril 2026 relative à l'élection de Monsieur François GROSDIDIER à la présidence de l'Euro-Métropole de Metz,

ARRÊTE

Article 1 : Madame Frédérique LOGIN, 8^{ème} Vice-Présidente de l'Euro-Métropole de Metz, est désignée à la présidence de la Commission d'Appel d'Offres appelée à se réunir dans le cadre du marché de prestations de services d'entretien et de maintenance du réseau d'éclairage public.

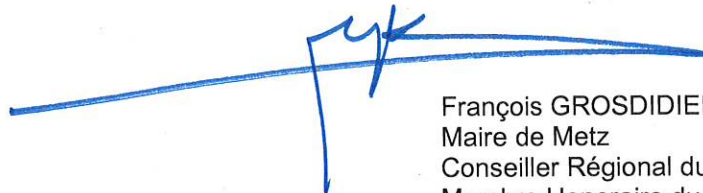
Article 2 : Le Président de l'Euro-Métropole de Metz s'abstient d'intervenir et de participer, de quelque manière que ce soit, au suivi de la procédure de passation concernée, ceci comprenant notamment la participation à l'instruction et au processus décisionnel.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de l'Euro-Métropole de Metz est chargé de l'exécution du présent arrêté avec effet immédiat.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité de l'arrêté.

Fait à Metz le **09 JUIN 2026**

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' and 'G' followed by a horizontal line.

François GROSDIDIER
Maire de Metz
Conseiller Régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement